



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/CCM.6/L.72  
17 juillet 1956.  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMUNICATION DE M. TSAMA KOFI CONCERNANT LE TOGO  
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Réf. S/TG/56/1.

Bureaux du FOFO NANAOM  
P.O BOITE POSTALE 130,  
HO.

Au Secrétaire général des Nations Unies  
New-York

Le 30 juin 1956

Monsieur le Secrétaire général

LA QUESTION DU TOGO

J'ai l'honneur de vous adresser très respectueusement les deux documents suivants, relatifs à la question du Togo, en vous priant de les étudier dans un esprit de bonté chrétienne, conjointement avec mes pétitions antérieures, NANAOM 34<sup>1/</sup>, 41 et 42<sup>2/</sup>.

1. NANAOM 43, a) Aperçu des résultats du plébiscite tenu au Togo sous administration britannique.
2. NANAOM 46 Malversations dans les services d'administration locale du Togo occidental.

Notes du Secrétariat:

- 1/ T/PET.6/L.65.
- 2/ Probablement T/PET.6/347 et pièce jointe, bien que les numéros 41 et 42 ne figurent pas sur les textes reçus par le Secrétariat.

2. J'ose espérer que vous avez reçu le pamphlet NANA0 42 sur l'avenir du Togo.
3. Le Mouvement NANA0 se permet d'adresser à votre noble et providentielle Organisation mondiale quelques idées sur les conditions auxquelles le Togo septentrional pourrait s'unir à la Côte de l'Or.
4. Nous souhaitons à votre Comité plein succès dans l'étude du problème pertinent !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments dévoués.

NANAOM FOFO 101

Signé : TSAMA KOFI

NANA0 43 (a).

#### LES SEPARATISTES DU TOGO

ONT REMPORTE UNE VICTOIRE ECRASANTE ET TANGIBLE DANS LE PLEBISCITE DU TOGO

L'allégresse a régné dans les coeurs, les hameaux et les cercles de tous les partisans de "l'union avec la Côte de l'Or" du Togo et du monde entier, à l'annonce de l'apparente majorité générale obtenue lors du premier plébiscite du Togo, ce plébiscite historique tenu sous la surveillance stricte et juste des Nations Unies.

Dans le Togo méridional habité par une population dont la décision dans le présent plébiscite, devrait compter, une étude attentive des résultats du vote révèle une majorité d'environ 10.000 voix en faveur de la séparation d'avec la Côte de l'Or. Parmi ces populations du sud on compte celles des régions de Ho, Kpandou, Bouem et Kratchi. Même les Alfas, qui vivent près de la frontière nord du Togo méridional, ont voté avec les partisans de la séparation du Togo méridional. Aucun homme politique sincère ne saurait manquer de tenir compte d'une décision aussi manifestement rationnelle. Ces Togolais du sud constituent l'élément instruit, bien informé et politiquement assez avancé des électeurs togolais. Ces Togolais du sud ont fermement résisté à la majorité et à un nombre appréciable de citoyens de la Côte de l'Or britannique qui résidaient dans le Territoire à l'heure décisive du vote. Ces citoyens de la Côte de l'Or qui se sont inscrits sur les listes électorales et quelques autochtones togolais, des bons à

rien qui savent lire et écrire se sont prononcés, par 40.000 voix, en faveur de l'union avec la Côte de l'Or, et les autochtones togolais rationnels, illettrés ou non, ont voté par 50.000 voix pour la séparation et ont demandé la création d'un Togo méridional, Etat indépendant. La population du Togo septentrional, en général ignorante, arriérée politiquement, illettrée et mal informée, a voté en bloc à l'exception des Alfas, pour une "union" avec la Côte de l'Or septentrionale, bien qu'elle comprenne à peine le sens de ce terme. Je vous demande de me croire quand j'écris qu'il n'y avait guère qu'une personne sur 10.000, dans cette malheureuse population du Togo septentrional, qui sache lire et comprenant le sens du terme "union" en langue anglaise, et au plus 10 qui sachent lire et écrire quelques caractères. J'admets cependant, que la plupart d'entre eux savent bien lire l'arabe, mais pour les besoins de la religion (mahométane). Vous serez fort étonnés d'apprendre que la majorité de ces Togolais du Nord circulent complètement nus, c'est-à-dire qu'ils sont encore en costume d'Adam, comme on dit. Ils vivent d'une façon primitive et dans l'ignorance la plus profonde. C'est à cette population, à l'exception des Alfas, que les dirigeants (chefs, Obrofos (blancs) et les ministres de l'Assemblée de la Côte de l'Or ont appris à voter, par milliers, en faveur de l'union avec les Territoires septentrionaux de la Côte de l'Or, dont ils ont épousé la cause et auxquels ils sont liés. Ces votes ont faussé le sens véritable et détruit la raison d'être d'un plébiscite moderne de ce genre, au point de modifier le résultat général irrationnel de quelque 20.000 votes.

Le Togo (britannique) devient donc un pays divisé, tout comme l'Irlande dans les Iles britanniques ou l'Allemagne en Europe. Nous nous attendons à un résultat analogue dans le prochain plébiscite qui aura lieu au Togo sous administration française. Alors, un Togo méridional pourra se constituer et un Etat homogène, composé du Togo septentrional et de la Côte de l'Or, pourra prendre naissance. Dans les années à venir, la Providence trouvera peut-être un moyen de réunir ces Etats en une Union fédérale. Le Territoire sous tutelle du Cameroun se trouve dans une situation analogue. Il appartient aux esprits politiques et réfléchis qui composent l'Assemblée de l'ONU de décider de créer une situation analogue à celle de l'Irlande dans les îles britanniques, où l'Irlande du Sud (Ulster) a obtenu le plein statut de Dominion dans le Commonwealth britannique tandis que l'Irlande du Nord s'unissait à condition à la Grande-Bretagne.

Mais il faudra, dès le début prendre les plus grandes précautions pour empêcher dans l'avenir les actes de bandes de chenapans qui jettent des bombes et des projectiles pour revendiquer le Togo unique, le gouvernement unique un statu quo d'indépendance, etc. etc.

Aujourd'hui, vendredi 11 mai 1956, les Togolais de l'ouest demandent deux "Irlandes", selon des aspirations rationnelles ou irrationnelles; un Togo septentrional intégré au Ghana, à l'exception des Alfas, et un Togo méridional indépendant.

Je crois que ces dispositions seraient préjudiciables à une certaine section de la population, mais je pense qu'elles sont conformes aux principes démocratiques. Rationnels, séparez-nous; Irrationnels, unifiez-nous conditionnellement (Saint Mathieu, 7,7).

Je soupçonne fort que cette population simple du Nord a été profondément influencée par la tournée de la onzième heure d'un riche diplomate des hautes sphères de la Côte de l'Or, qui pourrait avoir employé la manière britannique de changer l'avis des chefs du Nord à la dernière minute pour leur faire sacrifier leur vote, en échange d'une promesse spé cieuse. Eh bien, c'est aux hommes politiques qu'il appartiendrait d'enquêter sur cette affaire et de le prouver.

Les NATIONS UNIES pèseront les faits et décideront du sort de ces populations, pour la paix, non seulement des Africains du Togo, mais aussi du Monde Atomique en général.

Vive le Togo du Sud. Vive le Grand Ghana !

Signé : TSAMA KOFI

NANANOM FOFO 101  
Boîte postale 130  
HO.

Publié sous la direction du  
Mouvement NANA O  
Ho, le 11 mai 1956  
(11:5:12 (C.A.))

MAWULI PRESS, P.O. Boîte postale 2871, ACCRA

/...

LE MOUVEMENT NANAO RECLAME L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION INDEPENDANTE D'ENQUETE  
SUR LES AFFAIRES D'UN SERVICE TYPIQUE D'ADMINISTRATION LOCALE DANS LE TOGO  
BRITANNIQUE : LE CONSEIL LOCAL DE YINGOR

Afin de prouver à la Famille du Monde que les conseils locaux du Togo sous tutelle britannique sont dignes de leur nom et s'acquittent de leurs fonctions de façon impartiale, le Mouvement NANAO accuse l'un des meilleurs Conseils locaux, et l'un des premiers constitués dans le pays, le conseil local de Yingor, des pratiques frauduleuses et des malversations énumérées ci-après, et demande qu'une commission d'enquête procède à leur sujet à des investigations.

- a) Partialité des fonctionnaires du Conseil ont déclaré être membres actifs d'un parti.
- b) Irrégularités dans la comptabilité des stocks de matériel achetés au nom du Conseil local.
- c) Un cas ou deux de népotisme et plusieurs de partialité dans le recrutement et l'avancement de personnel.
- d) Irrégularités dans la publication des avis aux contribuables qui concernent les rapports comptables et la vérification de ses comptes du Conseil, etc.
- e) Election illégale de fonctionnaires aux comités de 1955/56 etc. y compris l'élection d'un membre du Conseil régional de la Région Transvolta-Togo.
- f) Excès de pouvoirs des secrétaires du Conseil dans les cas de nomination à des postes dans les écoles du Conseil local.
- g) Refus délibéré de réunir le Comité de l'enseignement pour donner des conseils sur des questions scolaires.
- h) "Classement" de résolutions du Conseil au gré du Secrétaire du Conseil.
- i) Usage des Tribunaux indigènes à des fins politiques.
- j) Domination inconstitutionnelle d'un Chef suprême adjoint pour agir au nom du Président du Conseil.
- k) Adoption de moyens illégaux pour percevoir des impôts, etc.

Je me permets de proposer que la Commission soit composée d'un avocat d'opposition de l'Assemblée législative de la Côte de l'Or et de deux autres membres quelconques désignés par le Gouvernement du Royaume-Uni.

La Commission d'enquête devrait recevoir des preuves orales et écrites, tant en langue vernaculaire qu'en anglais, ce qui nécessiterait les services d'un interprète suffisamment expérimenté et honnête, de la valeur de M. Kwesi Bedoo.

NANAOM FOFO 101

Boîte postale 42

HO.

Emis par le mouvement Nanao, ce seizième de mai 1950, c'est-à-dire le seizième de mai de la 12ème année du calendrier africain.

DISTRIBUTION :

Monsieur le Gouverneur de la Côte de l'Or, Accra.

Monsieur le Secrétaire général, UNATIONS, New York.

Conseil local de Yingo (une copie pour chacun des conseillers et chefs divisionnaires).

Monsieur le Président du Conseil local de Yingor.

M. le Fonctionnaire régional, à Ho.

M. L'agent du Gouvernement à Ho.

Monsieur le Commissaire de police, T.V.T. Ho.

La Presse

-----